



Province de Namur  
Commune de Sombreffe  
4ème Division Section B  
Parcelles 163P & 156L4  
Plan de Mesurage et Division  
Levé le : 07.06.2024  
Dressé le : 24.06.2024  
Par le G.E. Adrien BLAFFART (18-1451)  
Echelle : 1/300 Format : A3  
Nom du fichier : 2M24-0220 Plan01 V1  
Contact : 0498/59.22.81 - info@abgeo.be

G E O M E T R I E  
E X P E R T  
I M M O B I L I E R

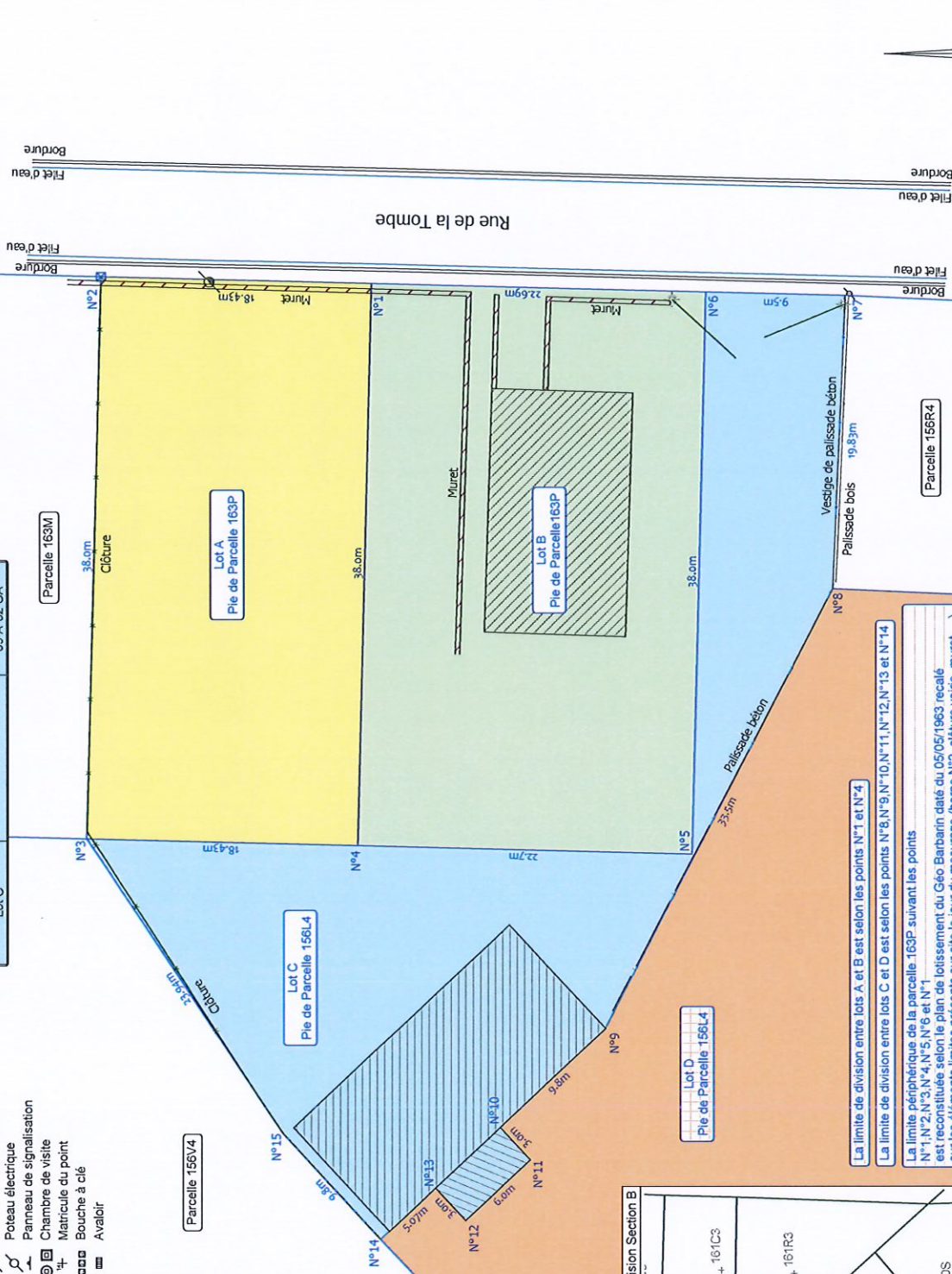
Adrien BLAFFART  
Géomètre-Expert,



- Légende**
- ▲ Repère topographique
  - Point limite non matérialisé
  - ⊗ Borne existante
  - ⊗ Borne nouvelle (clou/pavé béton)
  - ⊗ Poteau d'éclairage public
  - ⊗ Poteau électrique
  - ⊗ Panneau de signalisation
  - ⊗ Chambre de visite
  - ⊗ Mâticule du point
  - ⊗ Bouche à clé
  - ⊗ Avaloir

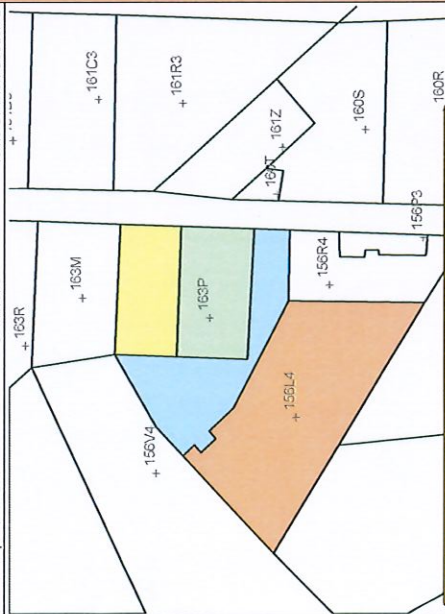
RESUME PRECADISUPERFICIE	
N° du plan :	
Lot A	Superficie 07 A 00 CA
Lot B	08 A 62 CA
Lot C	09 A 02 CA

Outre ce qui est repris au plan ci-contre et sur base de la situation existante, les parcelles en question souffriront de toutes les servitudes passives, apparentes et occultes, continues et discontinues qui pourraient les grever, et elles jouiront des servitudes actives, s'il y en a, le tout à leurs risques et périls et sans que la présente clause puisse donner à qui ce soit plus de droits que ceux fondés sur titres réguliers transcrits et non prescrits ou sur la loi.



Liste des coordonnées Système Lambert/2		
N°	X	Y
N°1	164769.69	133052.33
N°2	164770.17	133070.76
N°3	164732.18	133071.73
N°4	164731.71	133053.30
N°5	164731.13	133030.61
N°6	164769.11	133029.64
N°7	164769.87	133020.15
N°8	164749.07	133021.07
N°9	164719.33	133036.50
N°10	164712.64	133043.66
N°11	164710.45	133041.62
N°12	164706.36	133046.00
N°13	164709.55	133048.05
N°14	164705.08	133051.76
N°15	164712.26	133058.44

**Extrait du plan cadastral**



La limite de division entre lots A et B est selon les points N°1 et N°4  
 La limite de division entre lots C et D est selon les points N°8, N°9, N°10, N°11, N°12, N°13 et N°14  
 La limite périphérique de la parcelle 163P suivant les points N°1, N°2, N°3, N°4, N°5, N°6 et N°7 est reconstituée selon le plan de lotissement du Géo Barbarin daté du 05/05/1983 recallé sur les éléments limites présents sur site le jour du mesurage (borne N°2, clôture, voirie, muret, ...). Elle n'a pas fait l'objet d'une reconnaissance contradictoire  
 La limite périphérique de la parcelle 156L4 suivant les points N°7, N°8 et N°14, N°15, N°3 est reconstituée selon les éléments limites présents sur site le jour du mesurage (clôture, palissade béton, ...). Elle n'a pas fait l'objet d'une reconnaissance contradictoire

© Les données cadastrales au 01.01.24 de ce document appartiennent exclusivement à l'Administration Générale de la Documentation Patrimoniale